

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un outil pratique pour lutter contre les mutilations génitales féminines en Belgique

Bruxelles, le 5.02.2015 - A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les mutilations génitales féminines du 6 février, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes soutient l'action du GAMS-Belgique (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines) et de l'asbl INTACT qui ont présenté lors d'une conférence le premier kit national de prévention contre les mutilations génitales féminines (MGF) à destination des professionnels.

Kit de prévention

Plusieurs organisations de la société civile – réunies au sein du Réseau des Stratégies concertées de Lutte contre les MGF – ont mis au point un « kit de prévention des mutilations génitales féminines » afin de faciliter l'accès à l'ensemble des outils de prévention des MGF disponibles en Belgique.

« Ce kit de prévention a été conçu pour aider les professionnels de la santé (médecins, infirmières, sages-femmes), mais aussi les assistant-e-s sociaux ou les professions juridiques (les magistrats, les acteurs de la protection de l'enfance), souvent démunis et peu formés face aux situations délicates d'excision ou de risque d'excision », développe Fabienne Richard, Directrice de GAMS-Belgique.

Les professionnels ont un rôle important à jouer dans la prévention et la détection des situations à risque explique Fos, une jeune femme d'origine somalienne. *"Je suis venue en Belgique pour des raisons politiques, mais c'est ici auprès des professionnels que j'ai compris ce que j'avais subi et que j'ai décidé de protéger ma fille de l'excision. Aujourd'hui j'ai rejoint le groupe de relais communautaires du GAMS pour sensibiliser ma communauté et les accompagner vers les services médico-sociaux».*

Ce kit, déjà en circulation du côté francophone du pays, a été transposé à la réalité de terrain néerlandophone avec l'aide d'associations spécialisées et de professionnels, réunis au sein du Vlaams Forum Kindermishandeling, afin de disposer d'une approche nationale cohérente dans tout le pays en matière de lutte contre les MGF. *« Il était capital pour l'Institut de soutenir ce projet dans le cadre du Plan d'action national de lutte contre les violences entre partenaires et autres formes de violences intrafamiliales. Tout doit être mis en œuvre pour éradiquer ces pratiques qui violent le droit de chaque femme de disposer de son corps»,* explique Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Ce kit contient :

- un mode d'emploi du kit (présentation des outils et leur usage, présentation des associations spécialisées et de leurs champs d'action),
- une carte mondiale des prévalences MGF,
- le « passeport STOP MGF » rappelant la loi belge concernant les MGF,
- le dépliant « pas d'excision pour ma fille »,
- un triptyque reprenant les critères d'évaluation du risque,
- l'échelle de risque et l'arbre décisionnel,

- le guide d'entretien avec les filles et leur famille,
- un modèle d'un certificat médical qui peut être rédigé après examen, avant un départ en vacances,
- un modèle d'engagement sur l'honneur à ne pas faire exciser son enfant,
- la brochure « Le secret professionnel face aux MGF »,
- le guide à l'usage des professions concernées, l'étude de prévalence des femmes excisées et des filles à risque en Belgique (mise à jour au 31 décembre 2012).

Recommandations

Le GAMS-Belgique et l'asbl Intact ont présenté 5 grandes recommandations à destination des ministres et professionnels concernés, qui se résument en :

1. L'importance pour les différents secteurs de s'approprier le kit de prévention de MGF et pour ce faire, la nécessité d'un engagement fort des secteurs et des ministres concernés sur la diffusion et la mise en œuvre de cet outil par les professionnels ;
2. La mise en place d'une formation, de base et continue pour les professionnels. Plus précisément, il est impératif que la problématique des MGF soit inscrite dans le curriculum de base des professions médicales, sociales et juridiques ;
3. L'amélioration de la collaboration entre professionnels afin de mieux appréhender la thématique de la violence faite aux enfants, y compris les mutilations génitales féminines;
4. L'amélioration de l'information envers les public-cibles, également dans les écoles, sur les conséquences médicales des MGF, sur les droits de la femme et de l'enfant et sur l'interdiction légale ;
5. La concrétisation d'engagements forts au niveau du financement des associations de lutte contre les MGF, comme le préconise la Convention d'Istanbul (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention de la violence faite aux femmes et la violence domestique).

Prévalence

Selon les estimations de l'OMS, plus de **130 millions de femmes et fillettes sont victimes de mutilations génitales dans le monde**. Chaque année, 3 millions de fillettes viennent s'ajouter à ce nombre. Selon la dernière étude de prévalence¹, **la population féminine originaire d'un pays où les mutilations génitales féminines sont pratiquées a été estimée en Belgique à 48 092 (au 31 décembre 2012)**. Parmi ces 48 092 femmes et jeunes filles, 13 112 sont «très probablement déjà excisées» et 4 084 seraient «à risque d'excision» soit une population cible totale de plus de 17 000 femmes et jeunes filles.

Les mutilations génitales génèrent des conséquences à long terme tant sur le plan physique que mental et, dans certains cas, elles peuvent entraîner la mort. Elles constituent une forme de traitement inhumain et dégradant qui prive les femmes et les jeunes filles de leurs droits les plus fondamentaux. Les mutilations génitales féminines sont dénoncées par de nombreuses conventions internationales. En Belgique, une loi spécifique incrimine la pratique des mutilations génitales féminines depuis 2001 (art. 409 du Code Pénal).

Contacts presse :

GAMS-Belgique : Fabienne Richard 0473 410 691

INTACT : Christine Flamand 0497 550 456

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : Elodie Debrumetz 04 97 23 67 67

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'organisme d'intérêt public qui a pour mandat de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de

¹ Etude de prévalence des femmes excisées et des filles à risques en Belgique, SPF Santé publique, 2014, <http://www.health.belgium.be/eportal/Myhealth/OtherTopics/excision/index.htm#.VM531WjF-So>

discrimination et d'inégalité basée sur le sexe. Et ce, par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer cette égalité dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.

*L'asbl **GAMS-Belgique** est active dans les champs de la prévention et de la promotion de la santé, de l'éducation permanente, de la cohésion sociale et de l'égalité des chances. L'association mobilise plusieurs stratégies : la sensibilisation du grand public, la prévention auprès des communautés, la formation continue des professionnels, un accompagnement individuel et des activités de groupe pour les jeunes et les adultes, , l'organisation de la concertation des acteurs (**Réseau des Stratégies concertées de lutte contre les MGF**), le plaidoyer politique national et international et l'appui de projets en Afrique.*

*L'asbl **INTACT**, quant à elle, développe des activités complémentaires dans la mesure où elle constitue un « lieu de référence » sur les questions juridiques liées aux MGF et d'autres pratiques traditionnelles néfastes (consultations juridiques à destination des particuliers et des professionnels, soutien dans les demandes d'asile, plaidoyer, action pénale). Ces deux associations unissent leurs compétences dans la formation commune des professionnels.*